

DELIBERATION

Session ordinaire du 18 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 18 juin à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de **Masquières**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2015

PRESENTS : MM Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER – Prosper BASSET – Dimitry GRANDNER – André BOUYSSOU – Jean-Philippe CAPDECOMME – . Jean-Luc AVEQUIN - Jacob SNOWBALL – Christine BOUYSSOU

Excusés : M. Patrick BEAUMIER

Secrétaire : M. Jacob SNOWBALL

ORDRE DU JOUR :

1. Fumel Communauté : répartition du fond péréquation intercommunal,
2. Panneaux de lieux-dits : devis,
3. Budget 2015 : Décision modificative n° 1,
4. Accessibilité et travaux mairie : décision et devis,
5. Chemins ruraux 2015
6. Plan de prévention des risques : présentation,
7. Complément subventions 2015,

5.7 - INTERCOMMUNALITE / 013-2015 :

1 – Répartition du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C) :

Le Fond de péréquation intercommunal est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ainsi, l'ensemble intercommunal composé de Fumel Communauté et ses communes membres est bénéficiaire du FPIC à hauteur de 476 825 € en 2015.

En 2012 et 2013, l'option retenue avait été la répartition libre, votée à l'unanimité du conseil communautaire, et la conservation intégrale de ce fonds par la communauté.

En 2014, l'option retenue avait également été la répartition libre, votée à l'unanimité du conseil communautaire, avec un reversement partiel aux communes.

Pour cette année, il est proposé de retenir l'option de répartition libre, mais celle-ci nécessite désormais des délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

Le mode de répartition proposé est le suivant (dernière colonne du tableau ci-dessous) :

- Reversement aux communes du montant 2014
- Solde conservé par Fumel Communauté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents

1) Approuve le principe de répartition dérogatoire libre fixé ci-dessous

	Montant à verser en 2015
FUMEL COMMUNAUTE	371 642,00 €
COMMUNES (TOTAL)	105 183,00 €
ANTHE	1 127,00 €
BLANQUEFORT/ BRIOLANCE	3 540,00 €
BOURLENS	2 296,50 €
CAZIDEROQUE	1 576,00 €
CONDEZAYGUES	4 789,50 €
COURBIAC	797,00 €
CUZORN	4 288,50 €
FUMEL	27 813,00 €

Masquières 18 juin 2015

LACAPELLE BIRON	3 229,00 €
MASQUIERES	1 372,00 €
MONSEMPRON LIBOS	11 564,00 €
MONTAYRAL	14 602,00 €
SAINT FRONT /LEMANCE	2 484,00 €
SAINT VITE	7 680,00 €
SAUVETERRE LA LEMANCE	3 133,00 €
THEZAC	1 408,50 €
TOURNON D'AGENAIS	4 684,00 €
TRENTELS	5 073,00 €
SAINT GEORGES	3 726,00 €

7.1 – DECISION BUDGETAIRES / 014-2015 :

2 – Panneaux de lieux-dits : choix du devis :

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur le devis présenté par la Sté SIGNAUX GIROD de Cahors pour l'achat de panneaux de lieux-dits.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, après avoir apporté des modifications sur l'intitulé des lieux-dits :

- Décide de retenir le devis de la Sté SIGNAUX GIROD pour un montant de 1.011,38 € H.T soit 1.213,66 € TTC
- Décide de porter la dépense à l'article 2158 du budget 2015 en section d'investissement
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – DECISION BUDGETAIRE / 015-2015 :

3 - Budget 2015 - Décision Modificative n° 1 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget 2015 pour le mandatement des panneaux de lieux-dits.

A ce titre, il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	6288	-	1.300,00 €
	023	+	1.300,00 €

Section d'investissement :

Dépenses	2158	+	1.300,00 €
Recettes	021	+	1.300,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte la décision modificative n° 1 du budget 2015,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

1.1 – MARCHE PUBLIC / 016-2015 :

4 – Travaux d'accessibilité et sanitaires de la mairie : décision et devis :

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur les travaux d'accessibilité et de mise en place de sanitaire, à la mairie et l'accessibilité de la salle des fêtes.

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public... Les communes ont la possibilité de demander une prorogation de délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015.

L'accessibilité de la mairie peut être réalisée par la mise en place d'une plateforme élévatrice au droit de l'escalier. A ce titre deux devis sont présentés pour l'estimation des travaux. Les travaux sanitaires consistent à aménager dans la mairie un espace évier kitchenette et un WC aux normes d'accessibilité. La mise en place d'une petite micro station pour eaux usées est nécessaire.

L'accessibilité de la salle des fêtes nécessite la pose de garde corps sur la rampe existante.

Le sujet est reporté au prochain conseil municipal pour être affiné.

5 – Chemins ruraux 2015 :

M. Willy BIEBER 2^{ème} adjoint présente le programme de réfection des chemins ruraux pour l'année 2015.

Travaux de castine et de point à temps à Las Gonies après ravinement avec entretien du fossé, Chemin de Lartel, chemin des Cadousses, chemin de Féraudou (voir participation de la commune de Thézac en raison de la mitoyenneté).

L'épareuse de Fumel communauté, coût 50 € TTC, va passer sur le chemin de Las Bertenettes, de la Loubatière et de Camp du levat.

8.4 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /017-2015 :

6 – Plan de prévention des risques naturels :

M. le Maire présente le PPRN Plan de prévention des risques naturels – Retrait gonflement des argiles - du territoire communal, établi par la Direction Départementale des Territoires du 47, prescrit par arrêté préfectoral n° 2012356-0008 du 21 décembre 2012 – Dossier projet 2014.

Ce document présente la zone communale étudiée, la description des phénomènes de retrait et de gonflement des argiles des sols argileux, les sinistres observés dans le département, la réglementation applicable sur les nouvelles constructions....

La prise en compte des sinistres résultant de ces phénomènes a été rendu possible par l'application de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle.

Ce document est consultable en mairie par les administrés.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents

- Atteste de la présentation du Plan de prévention des risques naturels du territoire communal,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – SUBVENTIONS / 018-2015 :

7 – budget 2015 - Complément de subventions aux associations et personnes de droit privé

⋮

Masquières 18 juin 2015

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur le versement de nouvelles subventions pour l'année 2015 au bénéfice des organismes et personnes ci-dessous :

Article 6574 du budget du CCAS :

GRANDNER Dimitri (voyage scolaire)	100,00 €
ASSAD de Tournon d'Agenais	100,00 €

Les membres du conseil après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :

- Décide de porter au budget 2015 du CCAS le montant des subventions présentées,
- Autorise le Maire et Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

Verdus Sport Nature : Cette association propose pour le samedi 27 juin prochains plusieurs petites randonnées ayant pour but de nettoyer les abords des routes. Les différentes associations locales sont appelées à participer.

Courrier de Fumel Communauté : information sur la distribution de composteur le 2 juillet prochain et l'opération de distribution de poules (opération témoin) par le Syndicat de traitement des ordures ménagères "VALORIZON".

Point d'apport volontaire : signaler au service de Fumel Communauté qu'il serait judicieux que les camions de retrait des déchets et encombrants soient équipés de filets afin d'éviter les retombées sur les routes.

Cérémonie du monument aux morts de la fête votive : Monsieur le Maire propose de rendre un hommage individuel aux soldats tombés au champ d'honneur. Sujet à affiner pour le mois d'août.

Vallon de la Vergnotte : Demande de subvention à relancer auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Prosper BASSET

Dimitry GRANDNER

André BOUYSSOU

Jean-Philippe CAPDECOMME

Jean-Luc AVEQUIN

Jacob SNOWBALL

Christine BOUYSSOU